



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-036 **Conseil municipal du 17 mars 2025**

Le Lundi Dix-Sept Mars Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU (arrivée à 19h26), Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Fanny LE JALLE, André-Jean VIEAU, Isabelle BOURSE et Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Fanny LE JALLE à Johanna HALLER, André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Isabelle BOURSE à Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de la publication : 19 mars 2025

2025-036 URBANISME - NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE « ESPLANADE ESTHER SENOT » ET APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR UNE ŒUVRE GRAFFEE ASSOCIEE

Rapporteur : Bruno de KERGOMMEAUX

En 2019 et en 2021, les lycéens du lycée Joubert Maillard ont pu tisser des liens avec madame Esther SENOT à l'occasion de ses visites à Ancenis-Saint-Géréon. Les témoignages de madame SENOT, rescapée d'Auschwitz-Birkenau, ont fortement marqué tous les membres de la communauté éducative du lycée : élèves, professeurs, agents qui ont eu la chance de la rencontrer. Nombreux sont ceux qui ont affirmé leur volonté d'entretenir le souvenir de cette femme au courage hors norme, qui est actuellement pensionnaire de l'hôtel des Invalides, à Paris.

Des échanges ont eu lieu entre le lycée et la municipalité afin de trouver la meilleure façon d'honorer madame SENOT. Il a été proposé de dénommer l'espace situé devant le lycée Joubert

Maillard le long de la rue du Pressoir Rouge, esplanade Esther SENOT. Cette dénomination permettra de garder en mémoire les échanges avec madame SENOT en modifiant aussi l'adressage du lycée sur cette esplanade.

Parallèlement, le lycée a adressé à la municipalité une demande de subvention pour la réalisation d'une œuvre graffée sur un mur d'enceinte du lycée, pour donner du sens à cette dénomination et faire vivre le message de madame SENOT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'accord de madame Esther SENOT en date du 15 février 2025 pour donner son nom à l'esplanade devant le lycée ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général du devoir de mémoire encouragé par les lycéens du lycée Joubert Maillard, leurs enseignants et le personnel du lycée ;

CONSIDÉRANT que l'espace situé devant le lycée Joubert Maillard n'est pas dénommé au titre des voies de la commune ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention adressée par le lycée en date du 30 janvier, pour un montant de 2500€ à affecter à la réalisation d'une œuvre de graff sur un mur du lycée ;

Après avis de la commission urbanisme, nature en ville et affaires foncières en date du 4 mars 2025.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 6 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE la dénomination suivante pour l'espace situé le long de la rue du Pressoir Rouge et devant le lycée Joubert Maillard, conformément à la cartographie jointe en annexe : Esplanade Esther Senot.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de projet de 2500€ pour la réalisation d'une œuvre de graff en son honneur.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,



Olivier AUNEAU



Olivier BINET



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

19 MARS 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Esplanade Esther SENOT

Ancenis-Saint-Géréon



20m

125/02/2025